

ABONNEMENT.

Sauumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Décembre 1882.

ISOLEMENT.

Tout, en Europe et dans les colonies, se fait contre la France.

Ceux qui nous haïssaient en 1870 n'ont pas cessé de nous haïr.

Ce que la jalousie avait commencé, la frayeur de l'épidémie républicaine l'a continué.

Et il faut encore ajouter à cette jalousie d'une part, à cette frayeur de l'autre, le mépris que nous a valu la faiblesse, l'obséquiosité lâche de tous les ministres des affaires étrangères, depuis la signature de la paix avec l'Allemagne.

M. Duclerc est peut-être le seul, parmi les ministres qui se sont succédé au quai d'Orsay, qui ait osé montrer un peu de cette raideur fière qui était jadis dans la tradition française.

Mais on ne rétablit pas en un jour la force détruite par des années d'abaissement !

Et la situation de la France vis-à-vis des intrigues européennes est tout-à-fait triste.

Nous restons en dehors de tout.

M. de Bismark signe un traité d'alliance avec l'Autriche qui paraissait devoir être, depuis Sadowa, une ennemie irréconciliable de l'Allemagne ; la Russie semble prête à entrer dans ce concert ; l'Italie ne contient qu'à grand-peine les explosions de son antipathie contre nous et prépare son expédition en Tripolitaine ; l'Espagne, ce pays en décadence, intrigue avec le Portugal et la Hollande pour entraver nos projets d'établissement au Congo ; l'Angleterre, cette hypocrite alliée, qui abusa toujours de la France pour lui faire tirer à son profit les marrons du feu, nous traite par dessous la jambe relativement aux affaires d'Égypte et nous suscite des embarras au Tonkin.

Il n'y a pas une puissance en Europe qui soit disposée à nous tendre la main ; et les antipathies que la République a fait naître

sont telles que nous avons eu la honte de voir se soulever contre l'autorité de la France cette poignée de paysans qu'on appelle les Andorrans !

Peut-il en être autrement avec un régime qui est le plus changeant du monde, quand les ministères se cassent tous les trimestres, et quand le parlement ne s'intéresse qu'aux querelles de la politique intérieure ?

Nous brisons tout chez nous, et nos voisins songent à s'entendre pour nous voler ce que nous possédons au dehors.

Tels sont les résultats de l'isolement produit par l'absence d'un gouvernement sérieux et durable.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEANCE D'HIER MARDI. — M. de la Bassettière appelle l'attention du gouvernement sur le vol de la basilique de Saint-Denis et sur les attentats sacrilèges commis dans un grand nombre d'églises. De tous côtés se produisent presque quotidiennement des violations de tabernacles, des bris de troncs, des profanations et des enlèvements de vases sacrés.

L'orateur cite des faits à l'appui de son affirmation.

La responsabilité de cette recrudescence d'attentats contre les églises incombe, dit-il, aux excitations anti-religieuses dont le gouvernement et ses agents se sont rendus coupables.

M. Fallières, ministre de l'intérieur, répond que la République ne saurait être rendue responsable de crimes qui, d'ailleurs, n'ont aucun caractère politique.

M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia s'écrie qu'elle assure l'impunité aux bandits. (Violent tumulte.)

M. Brisson invite l'honorable député royaliste à retirer ses paroles.

M. le duc de Bisaccia explique ses paroles.

M. Fallières, continuant son discours, dit qu'il y a eu des vols dans les églises sous tous les régimes.

M. de la Bassettière persiste à attribuer aux excitations anti-religieuses de la politique républicaine les causes morales des attentats par lui dénoncés.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Baudry-d'Asson sur l'attentat de Rocheservière.

M. Fallières demande d'ajourner de nouveau à trois semaines cette discussion.

M. de Baudry-d'Asson combat la proposition d'ajournement. Il y a déjà cinq semaines que la justice a été saisie de l'affaire.

Si elle n'a pu faire la lumière, c'est qu'elle y a mis fort peu de bonne volonté. D'ailleurs, le règlement dispose qu'une interpellation sur la politique intérieure ne peut être ajournée à plus d'un mois.

Or, la sienne a déjà subi un premier ajournement de cinq semaines. La Chambre voudra décider la discussion immédiate.

Après deux épreuves douteuses, l'ajournement est prononcé par 304 voix contre 178.

M. de Baudry-d'Asson déclare de son banc qu'il en appelle à la justice de la presse française.

Chronique générale.

Un bon point à MM. Talandier, Marcou, Madier de Montjau, Verhès, Évin, Achard, etc. Ces messieurs ont laissé un instant de côté la question cléricalle pour s'occuper des musiques militaires. Pauvres musiques militaires ! Elles se meurent ! En 1867, le maréchal Niel a cru devoir les supprimer dans les régiments de cavalerie ; et, plus récemment, le bruit a couru que l'anti-musical général Campenon avait l'intention de les proscrire partout. Ce n'est pas tout : un homme illustre, nommé Félix Germain, a proposé de les réduire à... quatre clairons par escadron ou par régiment. Cet ennemi déclaré du semillant cornet à piston, du terrible trombone, de l'ophicléide grave et plein de majesté, s'est même oublié jusqu'à écrire ces lignes calomnieuses :

« Dans les villes de garnison, les musiques servent à l'amusement du colonel, de M^{me} la colonelle et tutti quanti, y compris d'autres personnes aimables des deux sexes qui caracolent et jouent entre elles de la prunelle autour de la musique militaire qui exécute une messe de Verdi ou une symphonie de Beethoven. »

Oui, il a osé écrire cela, M. Félix Germain. Le sacrilège ! Heureusement, les musiques militaires ont trouvé d'intelligents défenseurs dans les rangs très-artistiques de l'extrême gauche. MM. Talandier, Marcou, Madier de Montjau et tutti quanti (comme dit l'irrévérencieux M. Germain), ont déposé une proposition de loi tendant à protéger et à renforcer les musiques. Nous sommes enchantés de nous trouver, pour une fois, d'accord avec ces députés radicaux, mais mélomanes, et nous félicitons spécialement M. Madier de Montjau ; le député de Vaucluse a accordé à nos musiques militaires un appui assurément très-désintéressé : il est sourd !

M. Maurice Engelhardt, conseiller municipal, accepte la candidature dans le cinquième arrondissement de Paris, pour le siège laissé vacant à la Chambre par la mort de M. Louis Blanc.

M. Engelhardt se sera pas le seul candidat : les intransigeants le trouvent par trop entaché d'opportunisme, et se préparent à lui opposer un des autonomistes du pavillon de Flore.

Le nom du citoyen docteur Bourneville, qui fut l'ami de Louis Blanc, a déjà été mis en avant.

Louis Blanc est à peine refroidi qu'il est déjà question de le couler en bronze.

Le petit grand homme aura sa statue.

Jusque-là, rien d'anormal, c'est dans l'ordre. Mais où la chose devient bouffonne, c'est quand on parle sérieusement de descendre Jeanne d'Arc de son piédestal de la place des Pyramides, pour y jucher l'inventeur du Droit au travail.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

NUIT DE NOËL

CONTE INÉDIT

V

Un rayon de gaieté.

Il y avait trois semaines de cela ; la grève continuait... la grève... c'est-à-dire la ruine du pays, la gêne chez le riche, la misère chez le pauvre, l'inquiétude dans les masses, l'effroi partout.

Jacques Houdaille n'avait plus reparu. Il savait qu'un mandat d'amener était dirigé contre lui, et il n'était pas assez maladroit pour venir se jeter dans la gueule du loup.

Plusieurs de ses camarades avaient été arrêtés et attendaient leur jugement. Qu'allait-il advenir d'eux ? Pauvres gens ! il paraît qu'ils se montaient encore la tête derrière les murs de leur prison.

Leur avocat, un grand maigre, qui voulait engraisser et devenir quelque chose, les excitait dans leur bravade. Il avait bien raison, le beau parleur, c'étaient les pauvres diables qui pieraient les pots cassés. Jacques Houdaille, plus heureux, errait en liberté. Mais où était-il ? comment s'en tirerait-il ? Marianne n'en avait aucune nouvelle ; puis, en-

tendant la fin de tous ces malheurs, il fallait vivre, et c'était dur ; plus rien de côté, et quatre bouches à nourrir.

Enfin, au moins depuis quinze jours elle travaillait. Quelques personnes avaient eu pitié d'elle et avaient promis de s'occuper des enfants.

On comprenait enfin que ni cette mère ni cette famille n'étaient responsables des fautes du misérable.

Ce matin même on était venu la voir, le 24 décembre, c'était journée de repos le lendemain, et à l'occasion des fêtes de Noël, on apportait à ses enfants des vêtements neufs et chauds pour l'hiver.

Elle hésita un instant si elle devait accepter, car toute sa vie elle s'était suffi par son travail et n'avait jamais tendu la main. On lui fit comprendre qu'il ne s'agissait pas d'elle, que dans tous les cas elle était dans une situation exceptionnelle, que son mari était parti, qu'il n'était pas près de revenir et que ce serait de sa part un orgueil bien peu justifié que de condamner ses enfants à la souffrance, alors qu'elle était dans l'impossibilité de satisfaire à leurs besoins. Elle se rendit à ces bonnes raisons, et les petits montrèrent leur joie.

Ce n'est pas tout encore, lui dit-on, chez M^{me} Hennetier, ce soir, il y a réunion d'une trentaine d'enfants appartenant à notre ville, on doit fêter la Noël, et il faut que vous nous promettiez d'amener les vôtres.

Marianne devint toute pâle.

— M^{me} Hennetier, dit-elle, mais c'est la femme du directeur principal de la fabrique où travaillait mon mari.

— M^{me} Hennetier ne l'ignore pas, et c'est une preuve d'estime qu'elle vous donne. On fait du reste des efforts en ce moment pour ramener les ouvriers égarés, il n'est pas de concession qu'on ne soit prêt à faire pour réussir, car tout le monde comprend que si cette situation continuait, ce serait un véritable désastre. Mais d'ailleurs ici il n'est pas question de politique, c'est Noël ce soir, on sait que le pays est pauvre, que dans plus d'une mansarde on ne soupera pas, faute d'argent, et que demain matin, se réveillant l'estomac affaibli, un grand nombre d'enfants trouveront leur petit soulier vide. M^{me} Hennetier et sa sœur ont été pauvres, elles savent ce que c'est que de manquer de pain et n'en rougissent pas ; elles sont restées bonnes dans leur prospérité relative et elles ont résolu ce soir de donner quelques heures d'oubli à tous les petits déshérités.

Marianne, recueillie, hésitait encore, car bien des pensées l'agitaient pendant que cette femme parlait. Elle se disait : Mon mari refuserait, ces gens-là sont pour lui des ennemis. Des ennemis... pourquoi ? réfléchissait-elle, ils paraissent au contraire animés des meilleurs sentiments à son égard et n'avaient qu'un but, ramener l'apaisement dans les

espriis.

Puis les enfants étaient là, attentifs, anxieux, il devait y avoir un beau souper, des bonbons, des gâteaux, une profusion de jouets, depuis plusieurs jours on ne parlait que de cette fête dans le pays. Ils y avaient songé déjà, ne croyant pas qu'ils pourraient être invités.

Marianne conclut :

Que leur donnerai-je en échange ? rien. Je n'ai pas le droit de les priver de ce bonheur, et elle répondit : J'irai, madame.

Les enfants battirent des mains.

VI

Pitié :

La petite fête s'annonçait, en effet, brillante et tumultueuse. Plus de quarante enfants étaient réunis autour d'une table immense, garnie de fleurs et de victuailles de toutes espèces, depuis les bouillottes fumantes, les oies toutes dorées et bourrées de marrons ; les pâtisseries et les pièces montées disparaissaient sous des amoncellements de confiserie. Mais ce qui était plus beau encore, c'étaient dix arbres de Noël enfouissant dans leur verdure que faisait ressortir l'éclat des lumières un millier de jouets de toutes les formes et de toutes les couleurs.

Marianne arriva un peu en retard, et, quand elle apparut avec ses quatre enfants, on élargit aussi.

Cette conception, invraisemblable au premier abord, devient, quand on y réfléchit, toute naturelle.

Entre celle qui a sauvé la France et celui qui a failli la perdre, les débouloisseurs républicains ne pouvaient hésiter.

En République, ce n'est généralement pas ceux qui furent à la peine qui sont à l'honneur.

La santé de M. Gambetta. — Les journaux d'hier matin ont annoncé une aggravation dans l'état de M. Gambetta. D'après les journaux du soir, il s'agissait d'une inflammation des intestins, provoquée par l'état d'immobilité qui avait été ordonné au malade.

De l'aveu de ses amis, la situation de M. Gambetta est toujours très-grave. L'accès de fièvre d'avant-hier a été des plus violents. La fièvre continue encore.

Le Paris affirme cependant qu'il n'y a point péril.

Nous lisons, d'autre part, dans le Temps :

« On a répandu des nouvelles alarmantes sur l'état de M. Gambetta. Voici des renseignements exacts à ce sujet : M. Gambetta a été pris, dans la nuit de samedi à dimanche, d'un frisson et d'un accès de fièvre. Cet état est sans aucun rapport avec la blessure à la main qui est complètement cicatrisée. Les docteurs Lannelongue et Sucey, qui ont vu hier et ce matin M. Gambetta, pensent qu'on se trouve en présence d'une inflammation du gros intestin.

Cette situation n'est nullement alarmante, mais elle exige des soins et des précautions. »

Dimanche ont eu lieu, à Paris, les obsèques du doyen des gens de lettres français, M. Quillard, mort dans sa 95^e année, ayant conservé la plénitude de ses facultés et de sa prodigieuse mémoire. Il savait par cœur, entre autre chose, vingt-cinq mille vers français. Il était l'auteur de la *Morale en action*, d'un dictionnaire des proverbes, devenu très-rare, et d'une foule d'études littéraires fort estimées.

On annonce aussi la mort de Jean-Désiré Michéau, frère de Michéau, l'ancien acteur de la Comédie-Française, et grand-père de M. Michéau, actuellement régisseur du théâtre des Nouveautés.

Désiré Michéau avait joué lui-même la tragédie, non sans succès, à côté de Talma et de Joanny.

Il était âgé de quatre-vingt-six ans et médaillé de Sainte-Hélène.

LA CATASTROPHE DU MONT-VALÉRIEN (30 victimes).

Une explosion s'est produite avant-hier, à quatre heures de l'après-midi, dans un atelier dépendant de la cartoucherie du Mont-Valérien.

Dans cet atelier, les femmes étaient occupées à vider la poudre des cartouches.

Le nombre des blessés est de trente environ.

Les mesures les plus rapides ont été prises pour relever les blessés et les transporter en divers hôpitaux : à Beaujon, à Necker et au Gros-Caillou.

Des secours seront donnés aux familles des victimes, tant par le ministère de la guerre que par l'Assistance publique.

Voici les renseignements que nous avons réunis sur cet épouvantable accident :

Depuis la guerre, les autorités militaires ont fait construire sur la plate-forme du Mont-Valérien, près du parc d'artillerie, plusieurs petits baraquements en planches, dans lesquels une centaine d'ouvriers ou ouvrières sont occupés à la destruction des cartouches hors d'usage.

C'est dans un de ces baraquements que, vers trois heures et demie de l'après-midi, une femme qu'on croit être M^{me} Chevet, ayant introduit avec trop de violence un fil de fer dans la culasse d'une des cartouches, fit éclater cette pièce.

Autour de M^{me} Chevet, travaillaient vingt-trois ouvrières, toutes couvertes de poudre. La flamme se communiqua instantanément aux vêtements de ces malheureuses et l'atelier sauta.

Ce fut un moment terrible. Au milieu des débris, les victimes couvertes de brûlures atroces gisaient, poussant des cris déchirants. Plusieurs d'entre elles avaient eu leurs vêtements complètement carbonisés. Toutes étaient blessées; les visages et les mains présentaient des plaies entièrement noires.

En voulant se sauver, l'une des ouvrières a eu les deux jambes brisées.

Le brigadier d'artillerie Guyon et un ouvrier civil ont subi également de graves brûlures.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les secours ont été apportés avec la plus grande rapidité. Quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre le commencement d'incendie.

Les commandants Doyen, Lebissonnet et Alemayer, assistés du chirurgien militaire Mauval et d'un engagé volontaire nommé Pansier, ainsi que de MM. Nernof et Desturény, médecins de Suresnes, se sont multipliés durant le sauvetage.

On signale tout particulièrement le dévouement dont ont fait preuve MM. Doyen et Lebissonnet.

Vers quatre heures et demie, une longue file de voitures d'ambulances dirigeait les victimes sur Paris.

ÉTRANGER

Dans son numéro du 15 décembre, la *Gazette de Cologne* a publié une correspondance de Berlin, dont l'auteur fait remarquer le grand nombre de chemins de fer que l'on construit à la frontière occidentale

de la Russie. Le correspondant dit qu'aucun intérêt commercial ne justifie ces travaux qui ne sont pas entrepris seulement en vue des relations pacifiques des deux Empires.

Il ajoute qu'il est à peine possible de ne pas reconnaître que l'on construit ces chemins de fer dans un but militaire, vu surtout que l'on procède en même temps à une réforme de la cavalerie et à une augmentation de l'artillerie montée, et que l'on fait d'importants travaux de fortifications dans l'ouest de la Russie.

Le correspondant berlinois énumère huit lignes de chemins de fer et dit que le gouvernement russe s'efforce de rendre plus rapides les moyens de transport pour les troupes en garnison dans les localités de la frontière occidentale, et à entrepris dans ce but la construction de grandes lignes stratégiques.

D'après la même correspondance, le *Journal de Helsingfors*, capitale de la Finlande, publie le renseignement suivant :

« L'administration supérieure de la presse de Saint-Petersbourg a donné mercredi dernier à tous les journaux de cette ville l'ordre de s'abstenir de parler de la construction d'un chemin de fer stratégique dans le sud-ouest de la Russie, près de la frontière d'Autriche. La publication des journaux qui ne se taient pas sera immédiatement interdite. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 décembre.

Les offres continuent, c'est aujourd'hui un article des *Débats* qui cause tout le mal. Tant que le gouvernement ne se sera pas mis entièrement d'accord avec les grandes Compagnies, il faut s'attendre à voir la haute Banque peser de toute son influence sur le marché et aider de tous ses moyens les vendeurs.

Le 3 0/0 ouvre à 78.75, cote 78.82 et 78.75. L'amortissable oscille de 80.15 à 80.10 et 80.25 ; de 114.40, le 5 0/0 fléchit à 114.30 et reprend à 114.45.

Sur les fonds étrangers, on est un peu meilleur qu'hier, mais l'ensemble est hésitant.

Le Turc cote 11.62, l'Égypte reste à 356.25. Les valeurs de nos sociétés de crédit sont peu animées, les demandes disparaissent et les offres reprennent le dessus avec vigueur.

Baisse de 15 fr. sur la Banque de France. Après 1,027.50, la Banque de Paris est refoulée à 1,020.

Le Crédit Foncier est tenu aux environs de 1,290.

Nous croyons pouvoir annoncer que l'émission d'obligations foncières préparée par le Crédit Foncier aura lieu du 15 au 20 janvier prochain ; nous avons déjà fait connaître les conditions avantageuses que présenteront les nouveaux titres au point de vue de la sécurité et du revenu, nous y reviendrons prochainement.

Les Magasins de France et d'Algérie font 515 avec tendance à la hausse.

La Compagnie Foncière de France se tient à 480, ce cours est très-inférieur à la valeur réelle de l'actif de la Société, ce qui permet d'espérer une vigoureuse reprise.

Le Lyonnais cote 550.

Les actions de Suez sont faibles de 2,215 à 2,200, puis en reprise à 2,210.

Les chemins sont lourds et sans affaires. Lyon, 1,562.50 ; Orléans, 1,240.

tôt la place pour la recevoir. Un quart d'heure après, elle eut eu peut-être de la peine à retrouver les aînés, car ils étaient confondus dans le nombre, et la joie était si grande dans tout ce petit monde, qu'on y perdait un peu la tête.

Quelques minutes avant minuit, Marianne se leva et des yeux chercha les siens.

On s'empessa autour d'elle.

— Vous n'allez pas nous les enlever ?

— Il se fait tard, et demain...

— Demain, c'est fête, et cette nuit vous nous appartenez; d'abord on ne distribue les jouets qu'à une heure et vous ne voudriez pas que vos enfants n'eussent pas leur part.

— Alors, dit Marianne, je laisse les deux aînés et je vous confie mon troisième, mais je vais coucher le petit. Vous voyez, il dort, et ma voisine m'a promis de m'attendre.

Sur cette parole on la laissa partir et le souper qui était à sa fin continua néanmoins, redoublant de gaieté, de bravos et d'éclats de rire.

Dans la rue, Marianne fut surprise par le grand silence et la nuit profonde qui l'enveloppa.

Elle eut froid d'abord, puis presque peur et marcha vite. Mais elle n'avait pas fait quelques pas qu'elle s'arrêta subitement et eut comme un nuage qui lui passa devant les yeux, et un grand cri intérieur lui déchira la poitrine.

Elle s'effaça en arrière.

— Toi ! ...

— Oui, moi ! ...

— Qu'est-ce que tu fais là ? Tu venais à la maison sans doute... Mon Dieu, si on te voyait !

— Ah ! ils peuvent bien me voir à présent, je me moque bien d'eux, le coup est fait.

— Le coup... qu'est-ce que tu veux dire ? Mais comme tu as une drôle de figure ! ... Tu me fais peur... Qu'est-ce que tu viens faire ici ? ... Tu n'es cependant pas un mauvais homme, tu ne veux la mort de personne.

— Je veux... je veux... que tout saute ici ; il y a assez longtemps que ça dure. Le règne des bourgeois est fini.

— Malheureux, que dis-tu ! tu deviens fou ! ...

— Je dis... Tiens, regarde cette maison où les lumières brillent, où l'on festoie, c'est lui, n'est-ce pas notre exploitateur, il régale ses amis, il fait ripaille. Eh bien ! dans dix minutes, ils vont tous sauter.

— Sauter ! ... Sauter ! ... répéta Marianne atterrée, comme folle.

— Oui, c'est là d'où je viens, la dynamite y est, le feu est à la meche, à minuit tout sautera.

Marianne avait compris ; hors d'elle, elle se jeta sur Jacques Houdaille.

— Malheureux ! huria-t-elle, misérable, tous les enfants du pays sont là, les nôtres, les tiens, infamé !

— Ah ! mes enfants, fit l'homme se passant la

main sur le front et prêt à tomber comme foudroyé, mais tout d'un coup, se raidissant et disparaissant dans la nuit noire, du côté de la maison.

Marianne y était déjà, elle en franchissait le seuil, se jeta sur la porte, l'ouvrait toute grande et cria :

— La maison est minée. Sauvez-vous ! ... sauvez-vous tous ! ...

Dans d'autres temps on eût peut-être dit ; cette femme est folle ! et on eût hésité avant de prendre la fuite ; mais, par le temps de menace qui courait, elle n'avait pas parlé qu'on l'avait devinée, elle n'avait pas ouvert la bouche que son apparition avait dit le danger.

Les plus forts emportèrent les plus faibles et les petits ; les grandes personnes, ouvrant toutes les portes, chassèrent les enfants devant elles. Grâce à Dieu, la fête avait lieu au rez-de-chaussée, quelques pas séparaient de la rue, en un instant la grille fut franchie, la maison fut vide.

Les douze coups de minuit sonnaient à l'horloge de la fabrique ; une explosion terrible s'entendait, et le pavillon, encore tout plein de lumière et des odeurs de la fête si brusquement interrompue, sautait et retombait en un amas de débris.

Il y eut une panique épouvantable et on prit la fuite de tous côtés. La rue si bruyante devint tout d'un coup silencieuse ; il semblait que soudainement la mort avait succédé à la vie.

A peu de distance, une femme seule était restée,

Chronique Locale et de l'Ouest.

La pluie a cessé hier soir. Aujourd'hui le temps est clair et le vent est à l'est.
Hauteur de la Loire : 9 mètres.

Demain jeudi 21 décembre 1882, à 9 heures 56 minutes du soir, aura lieu le solstice d'hiver ; le centre du soleil se trouvera alors sur le tropique céleste du Capricorne, à 23 degrés 28 minutes au sud de l'équateur céleste ; alors finira l'automne, qui dure depuis l'équinoxe d'automne, 23 septembre, et commencera l'équinoxe de printemps ; le 21 décembre sera le jour le plus court de l'année.

Grâce au fisc qui prélève un impôt sur les chevaux, voitures et chiens, nous savons combien il y a en France d'équipages, diligences, omnibus à quatre et à deux roues, et combien il y a de chevaux et de chiens.

Voici les chiffres :
294,753 voitures à 4 roues et 794,967 à 2 roues. — On n'a pas encore compté les brouettes.

Quant aux chevaux et mulets, il y en a 933,603.

Les chiens s'élèvent au nombre formidable de 2,455,096.

Coutures. — M^{me} Rogeron, de cette commune, habite seule en ce moment sa maison, son mari malade se faisant soigner à Angers. Ces jours derniers, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, un individu se présenta chez elle, sous prétexte d'acheter du vin, et déjeuna confortablement. La dame Rogeron se défait un peu des allures singulières de son convive, mais n'osait rien dire, étant seule chez elle. Cependant elle se laissa encore prendre son alliance en or, et bientôt l'homme partait, lui remettant en mains, pour changer, disait-il, une prétendue pièce de 40 fr., qui n'était qu'un double centime. A sa sortie, M^{me} Rogeron s'apercevait en outre de la disparition de linge mis à sécher au dehors.

Cette fois, elle alla porter plainte à la mairie, et fut assez heureuse pour faire arrêter le coupable qui fut trouvé nanti du linge dérobé, et a restitué l'alliance.

Cet individu, qui a été mis à la disposition du parquet de Saumur, est un nommé Mallesang, scieur de long, originaire de la Corrèze. On croit bien qu'il n'en est pas à son coup d'essai.

THÉÂTRE D'ANGERS.

Nous lisons dans le *Patriote* :

« Les artistes sont définitivement constitués en société, sous la direction de M. Gustave Lelong, lequel s'est adjoint M. Breton, qui a été, pendant plusieurs années, attaché à la direction de notre Grand-Théâtre.

une femme, un petit enfant dans les bras et trois autres terrifiés et collés dans ses jupes.

Cette femme, suivie des enfants, s'avança.

Un bec de gaz unique brûlait dans la rue, éclairant l'immense hécatombe et de sa lumière tremblotante éclairait le cadavre d'un homme.

Elle voulait s'approcher de ce cadavre, voir si elle le reconnaissait, priant Dieu que ce fût lui, aimant mieux le savoir mort qu'assassin.

Un regard lui suffit, et se cachant le visage d'une main, de l'autre comprimant les sanglots qui gonflaient sa poitrine, elle attira ses enfants à elle et tomba à genoux.

A travers ses vitraux, la petite église du quartier ouvrier apparut toute illuminée, et les cloches, sonnant à toute volée, appelaient les fidèles à l'office.

Mais dans le haut de la ville, le bruit de l'explosion s'était répandu et la rumeur grandissait. Bientôt la foule émergée de tous côtés et se partagea, manifestant la terreur et l'indignation.

Le cadavre de l'homme fut entrevu et reconnu.

— Jean Houdaille ! cria-t-on, l'anarchiste ! ...

— Oui, dit Marianne faisant face à la foule exaspérée et abritant ses enfants de sa main tremblante comme pour les protéger, l'anarchiste, mais qui a couru au-devant de la mort, et, arrivant trop tard pour l'échapper, s'est fait justice en nous sauvant.

EUGÈNE MORET.

FIN.

» Des amis dévoués du théâtre ont souscrit une somme importante, qui permettra à M. Lelong de continuer la campagne avec sécurité.

» Tous les artistes restent, sauf M^{rs} Redoué, M. Pellin et M. Chopin, qu'on s'occupe de remplacer.

» On parle de M^{rs} Seveste pour remplacer M^{rs} Redoué; mais rien n'est encore conclu...

» Nous perdons un ténor qu'il sera bien difficile de remplacer et une première chanteuse qui possédait de grandes qualités et de grands défauts. L'un souvent ne va pas sans l'autre. La nouvelle administration s'occupe activement de leur trouver des successeurs: espérons qu'elle y parviendra. La sympathie du public, en tous cas, ne lui fera pas défaut, et elle aura l'appui de tous ceux qui s'intéressent au théâtre et aux concerts populaires, deux entreprises différentes, mais dont l'excellent orchestre que nous avons depuis six années est le trait d'union.

ANGERS.

M. Renaut-Morlière, substitut à Angers, est nommé juge au même siège.

Empoisonnement. — Le 47, M. de Goa de Gourdem, chef de bataillon au 135^e, sa cuisinière et la nourrice de son enfant, ont failli être victimes d'un empoisonnement, pour avoir mangé du homard conservé en boîte de fer blanc. L'état de la nourrice a surtout inspiré de vives inquiétudes. La boîte de conserve avait été achetée, la veille, chez M^{rs} Drex, épicière, rue Saint-Aubin, 24. Une enquête est commencée par M. le commissaire de police du 2^e arrondissement. (Patriote.)

LOUDUN.

Réjouissez-vous, chers Loudunais, dit le *Journal de l'Ouest*, le gouvernement républicain ne vous oublie pas.

Voici le 1^{er} janvier qui approche, et, en guise d'étrennes, le *Journal officiel* publie la promulgation de la loi ayant pour objet la perception d'une surtaxe sur le vin à l'octroi de Loudun, et qui, avec tant d'autres, va augmenter les charges des contribuables.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

SABLÉ.

Nous avons mentionné la condamnation encourue au tribunal de simple police de Sablé, par M. Landeau, c'est-à-dire la première application pénale de la loi du 28 mars sur l'instruction obligatoire.

Cette condamnation avait été prononcée par défaut. Le 42 décembre, M. Landeau a fait opposition. Il était poursuivi pour refus de déclaration de son fils, âgé de onze ans, lequel est instruit chez ses parents par un précepteur.

Le prévenu a déclaré à l'audience que son opposition ne doit pas être considérée comme une protestation contre la pénalité à laquelle il s'est exposé de propos délibéré. Il est décidé à maintenir, coûte que coûte, sans la laisser entamer, son indépendance légitime et absolue de père de famille, convaincu qu'il a le droit et le devoir de rester maître à son foyer domestique, la loi naturelle primant sur ce terrain toutes les réglementations. Si donc l'opposition au jugement par défaut a été faite, c'est parce que ce jugement est entaché de plusieurs illégalités, et que tout citoyen français a le droit d'exiger que les juges qui le condamnent comprennent et respectent le texte des lois dont ils veulent faire l'application.

M. Landeau prouve, textes en main, que la commission scolaire d'abord, et M. le juge de paix de Sablé ensuite, ont fait fausse route dans le procès, et que le jugement doit être annulé.

La parole est ensuite donnée au ministère public, et le commissaire de police de Sablé fait son réquisitoire. D'après lui, les propres déclarations du citoyen Landeau suffisent à démontrer que la peine du maximum qui lui a été infligée par le jugement auquel il est fait opposition doit être maintenue. Le nommé Landeau affiche la rébellion, qui est le fond de son caractère. Il veut faire échec à la loi, en s'armant d'une circulaire du ministre de l'instruction publique. Mais personne ne doit ignorer que cette circulaire, que le prévenu présente comme le commentaire autorisé de la loi, ne signifie rien, et est tombée dans l'eau. Il faut donc un exemple !!

M. le juge de paix demande au prévenu

s'il n'a rien à ajouter pour sa défense. M. Landeau reprend la parole en ces termes :

« La population de Sablé sait la perte qu'elle vient de faire dans la matinée d'hier.

» L'honorable M. Pillerault, juge de paix du canton de Sablé pendant trente-six ans, chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1855, sera conduit demain à sa dernière demeure.

» Eh bien ! je suis fier de proclamer ici qu'au lendemain du jugement par lequel j'ai eu l'honneur d'être condamné à 45 fr. d'amende et cinq jours d'emprisonnement, la première marque de sympathie et d'estime que j'aie reçue venait de cet intègre et vénérable magistrat, du regretté M. Pillerault. Il est vrai qu'au temps où M. Pillerault occupait si dignement ce prétoire, on voyait le Crucifix au-dessus de la tête du juge, et aujourd'hui le Crucifix n'est plus là ! »

Le juge de paix déclare alors remettre à huilaine pour le prononcé du jugement, puis M. Landeau est rappelé par l'huissier, et le juge de paix l'avertit qu'il doit subir, en cette même audience, un deuxième procès pour une deuxième plainte de la commission municipale scolaire de Sablé, en date du 9 décembre 1882, enregistrée ledit jour.

M. Landeau ayant répliqué qu'il s'en tient à ses dires du premier procès, l'audience est levée.

LES PERMIS A PRIX RÉDUITS.

La 8^e commission des pétitions de la Chambre a renvoyé, dernièrement, à M. le ministre des travaux publics, une pétition des maires et adjoints du canton de Saint-Chaptes (Gard), demandant pour les maires et adjoints de France une indemnité de déplacement et des abonnements à prix réduits sur les chemins de fer de leur département.

Nous avons déjà parlé de cette pétition; mais sait-on quel en a été le rapporteur? C'est le député de l'Indre, M. Leconte, connu pour sa mésaventure au sujet du permis qu'il possédait comme député. Nul, en effet, ne pouvait être plus compétent en cette matière que « l'homme au grattoir ». Mais le plus curieux de l'affaire, c'est le passage suivant du rapport de M. Leconte :

« L'objection qui se présente d'abord à l'esprit, est l'abus qu'on pourrait faire de ces permis à prix réduits, mais il serait toujours facile à la préfecture, par l'intermédiaire de laquelle se ferait la remise de ces permis, de s'assurer qu'ils ne sont délivrés et employés que pour l'intérêt de l'administration des communes ou du département. »

Voyez-vous M. Leconte signalant la possibilité de la fraude et le moyen d'y remédier ! Le comble est-il assez coré ?

Allons, monsieur le ministre des travaux publics, un bon mouvement ! Nommez de suite M. Leconte inspecteur des permis sur les chemins de fer de l'Etat. Aucun choix ne saurait être plus heureux !

Nous lisons dans le *Morbihanais* :

L'INSTITUTEUR LAÏQUE DE HOUAT.

Nous avons signalé, dans son temps, l'acte de brutalité de ce magister, qui relevait, à coups de pied, un enfant qui l'avait heurté.

Un enquête a été faite; il paraît que l'enfant n'appartenait pas à l'école.

Aujourd'hui, nous apprenons d'autres actes de brutalité accomplis par l'instituteur de Houat, qui possède deux martinet : un pour les grands et l'autre pour les petits élèves.

Il en use et même en abuse, contrairement aux règlements.

Ses élèves fuient la classe : la maître va les chercher et les ramène à coups de martinet et au besoin à coups de pied.

Une nouvelle enquête établira ces faits. S'il s'agissait d'un frère, il serait révoqué depuis longtemps.

Il est vrai que M. l'instituteur de Houat s'arrange de façon à empêcher les enfants d'arriver à l'heure au catéchisme, en les gardant en retenue. Ça, c'est du légalisme.

Nous signalons l'école de Houat à l'attention de M. l'inspecteur d'académie.

Nous lisons dans l'*Océan* :

« Plaisante histoire ! Serait-il vrai que dans une ville du Finistère, que l'Etat devait

doter d'un superbe lycée, montant du devis 800,000 fr., on laisserait, vu l'état peu prospère de nos finances, toute la carte à payer à la population indigène; les travaux auraient été commencés sur ce bon billet de Lachâtre et nous voyons d'ici le nez de certains personnages Ferrystes... »

A quel lycée notre confrère veut-il faire allusion ? Serait-ce à celui de Quimper?... Dans ce cas, le chiffre indiqué par l'*Océan* serait erroné, car, seule, la subvention promise par l'Etat s'élevait à 942,000 fr., la ville n'empruntait à la caisse des écoles que 450,000 fr.

Qui vivra verra.

Chronique Scientifique.

M. PASTEUR. COMMUNICATION A L'ACADEMIE. LA VACCINATION DES CHIENS CONTRE LA RAGE. QUATRE CHIENS RÉFRACTAIRES AU VIRUS RABIQUE.

Il y a deux ans que M. Pasteur a commencé l'étude si délicate et si difficile du virus de la rage. Maintes fois, durant ces deux ans, on a cherché à obtenir de lui des renseignements précis sur la terrible maladie; mais l'illustre chimiste n'avait pas atteint encore le but qu'il s'était proposé, c'est-à-dire la connaissance parfaite de la nature du virus.

Aujourd'hui le but paraît atteint, c'est-à-dire qu'à force de recherches patientes et pénibles, difficiles et même dangereuses, M. Pasteur est enfin parvenu à découvrir d'abord le virus vrai de la rage, puis très-probablement ce même virus sous une forme atténuée, inoffensive, et préservatrice. Cet immense résultat semble pleinement confirmé, prouvé, par ce fait que l'illustre savant détenait actuellement dans son laboratoire quatre chiens qui se montrent absolument réfractaires à la rage. M. Pasteur vient de faire à l'Académie cette importante communication.

On se rend compte facilement de la longueur et des difficultés des expériences entreprises par le célèbre chimiste relativement à la rage. L'inoculation de la salive ne donne pas toujours des résultats : elle en donne parfois d'inattendus, qui n'ont aucun rapport avec la maladie étudiée, tels que, par exemple, la simple pullulation du microbe de la salive ou bien la production d'une quantité considérable de pus. Mais, même lorsqu'on n'est pas gêné par la production de quelque autre maladie, d'autres obstacles se présentent : tantôt on n'obtient rien par l'inoculation; tantôt, lorsque l'on réussit à inoculer la rage chez le chien soumis à l'observation, il faut attendre la fin de la période d'incubation, qui est souvent fort longue et peut durer de deux à quatre mois. Certes, il y avait là, dans ces difficultés et dans ces pertes forcées de temps, de quoi déconcerter les plus patients et les plus habiles.

M. Pasteur, se référant aux judicieuses déductions de M. le docteur Duboué, de Pau, a établi, il y a déjà deux ans, que le virus rabique était constitué par un microbe et que ce microbe se développait plus particulièrement dans la matière cérébrale.

La connaissance de ce dernier fait, de cette dernière particularité, lui a permis — sans parler de toutes les autres conséquences importantes — de déterminer la rage chez le chien dans un espace de temps plus restreint que la période normale d'incubation : il trépane l'animal et agit directement sur la cervelle, ce qui réduit la période d'incubation à un intervalle variant de six à dix jours : avantage considérable au point de vue des études.

Au cours de ses expériences, l'illustre savant a acquis la conviction et a constaté que la rage muet et la rage furieuse étaient identiques, que l'une était engendrée par l'autre et réciproquement.

Il a vu des chiens présenter au bout de quelques jours des symptômes de rage, se rétablir ensuite, paraître en bonne santé pendant deux ou trois mois, et puis être pris d'accès furieux et mourir enragés.

L'envoi qui lui fut fait d'une tête de vache enragée lui permit de constater un point important : la virulence rabique de toutes les parties de la cervelle.

Un autre résultat qu'il a obtenu par ses expériences multipliées et qui confirme ce que l'on connaît déjà des propriétés générales de la salive, c'est la démonstration de ce fait, qu'en raison des microbes divers

contenus dans la salive d'un chien, une morsure de cet animal peut causer la mort de trois façons : 1^o par le développement de la rage, si le microbe virulent rabique existe dans la salive; ou bien — nous avons fait remarquer qu'il y avait là un double obstacle pour l'étude approfondie de la rage — 2^o par la pullulation du microbe particulier de la salive; 3^o par une production abondante de pus.

Enfin — et c'est là le résultat le plus considérable qui ait jamais été obtenu à propos de la rage — résultat si important qu'il a dû faire immédiatement l'objet d'une communication à l'Académie — M. Pasteur a réussi tout récemment à diminuer la virulence du virus rabique et à l'inoculer à doses préservatrices à quatre chiens qui jusqu'à ce jour se montrent complètement réfractaires au virus rabique le plus virulent.

Les conséquences de cette immense découverte ne peuvent échapper à personne. Puisque la rage se guérit quelquefois spontanément et ne récidive pas, une fois guérie, il y a lieu d'espérer que par les vaccinations au virus rabique atténué, on parviendra à éteindre la rage dans la race canine. Or, comme il est constant que l'homme ne contracte jamais cette terrible maladie spontanément, mais seulement par la morsure d'un chien enragé, il sera désormais à l'abri de l'une des morts les plus effroyables connues; car du moment que les chiens ne pourront plus gagner la rage, ils ne pourront plus la communiquer.

Il y a là une question si grave au point de vue de l'humanité, qu'on ne saurait l'étudier avec trop de soins. M. Pasteur n'a pas terminé encore toutes les expériences dont il s'est tracé le programme. La préservation n'est pas encore établie d'une manière absolument certaine et indubitable; les plus fortes présomptions existent en faveur de la méthode nouvelle; mais, quoique déjà nombreuses, les observations ne le sont pas encore suffisamment pour constituer la certitude. L'éminent chimiste n'a pas hésité cependant à communiquer à l'Académie les résultats obtenus; il faut lui en savoir gré. Comme il le dit lui-même, on ne peut pas toujours épouser complètement un sujet; et, quand il s'agit d'une maladie effrayante et contagieuse comme la rage, il est permis de se hâter et de faire entrevoir le chemin à parcourir encore en montrant la route parcourue.

Nous sommes pleinement de cet avis; et nous tenons la communication de M. Pasteur pour si importante, quoique la question de la rage ne s'en trouve pas encore complètement et définitivement élucidée, que nous nous hâtons d'en donner connaissance à nos lecteurs.

Nous commencerons, la semaine prochaine, un charmant feuilleton dû à la plume élégante de M^{lle} MARTHE LACHÈSE, et intitulé :

LA DETTE DES ROBERT.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{rs} LERIDA-GEOFFROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Le FER est un des remèdes les plus recherchés. Les médecins ne peuvent jamais se passer d'un remède si nécessaire et si précieux; malheureusement un grand nombre de préparations ferrugineuses sont très-peu solubles dans l'estomac; la plus grande quantité de ce fer, mal digérée, passe dans cet organe et finit par être expulsée au dehors sans que l'économie ait pu en profiter. On a attendu longtemps un produit de fer parfaitement soluble dans l'estomac à l'exclusion de tous les acides. Le FER BRAVAIS satisfait parfaitement l'attente de tous les médecins, en raison de sa solubilité et de sa pureté, et par suite de son efficacité. On peut dire ainsi qu'il a rempli une lacune dans l'art de guérir.



PURGATIFS & DÉPURATIFS. Par leur usage on se débarrasse, et surtout l'on se préserve, non seulement de toutes les maladies, mais de l'engorgement des intestins, de la constipation, de l'acidité, de la jaunisse, de la goutte, de la gravelle, de la diarrhée, de la dyspepsie, de la débilité, de la chlorose, etc. Très utiles et contrôlés par l'analyse chimique, ils sont recommandés par les médecins les plus célèbres. DEMANDER LA Notice en couleurs et l'Étiquette jointe en couleurs à M. le Docteur FRANCK, 11, rue de la Harpe (50 grains), 3 fr. La Boîte (25 grains). Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.
3 1/2 %	79 30	79 90	Est	715	720	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	430	438 75
4 % amortissable	80 40	80 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1565	1564	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	510	Est	350	347 25
4 1/2 %	108 75	109 25	Midi	1170	1165	— 1865, 4 %	517	520	Midi	366 25	366 25
5 %	114 75	114 35	Nord	1990	1980	— 1869, 3 %	406	405	Nord	371 75	372
Obligations du Trésor	510	510	Orléans	1245	1240	— 1871, 3 %	398	398	Orléans	373	372
Obligations du Trésor nouvelles	502	503	Ouest	770	770	— 1875, 4 %	508 50	510	Ouest	369 50	369
Bons de liq. départementaux	529	527 50	Compagnie parisienne du Gaz	1555	1452 50	— 1876, 4 %	509 50	510	Paris-Lyon-Méditerranée	372	374
Banque de France	5400	5287 50	Canal de Suez	3263	3215	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	240 50	Paris-Bourbonnais	369	367
Comptoir d'escompte	995	1000	C. gén. Transatlantique	430	440	Bons de liquid. Ville de Paris	419	510	Canal de Suez	550	535
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1300				Obligations communales 1879	430	430 50			
Crédit de France	100	100									
Crédit mobilier	360	365									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
			Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			5 50	9 30	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 5	12 22	2 10	4 2
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)			5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.			6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24
1 — 25 — soir,			6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur (arrivée)	7 30	10 51	12 58	2 46	4 36
3 — 32 — express.															
7 — 15 — omnibus.															
10 — 36 — (s'arrête à Angers).															

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (608)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevraut.

A VENDRE OU A LOUER PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGREMENT

Petite maison de maître, maison de ferme, terre, vigne, bois, contenant 12 hectares 50 ares, joignant une route.

S'adresser audit notaire.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Etude de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

BELLE MAISON

A Saumur, à l'angle de la rue Grande et de la rue Dacier.

S'adresser audit M^e MEHOUSAS.

A VENDRE MAISON

Sur le Coteau de Montsoreau

Beau point de vue.

S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevraut. (706)

A VENDRE UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUÉ-CHRYRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.

PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODRET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Située rue Saint-Jean, n^{os} 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage ; Actuellement occupée par M^{lle} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Baron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A VENDRE UN EXCELLENT CHEVAL DE CHASSE

S'attelant très-bien.

S'adresser à M. BACOT, rue d'Alsace. (665)

A VENDRE D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

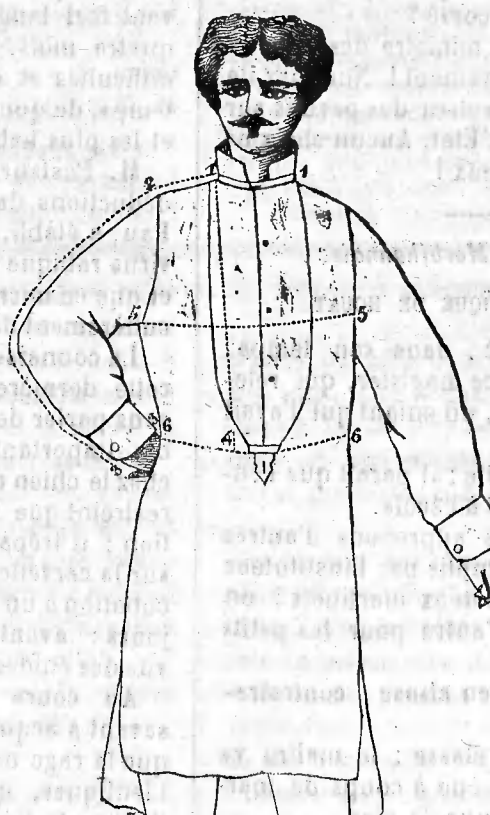
A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.



A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

UNE BELLE MAISON

Située à Brézé,

Actuellement occupée par M. LECOMTE, notaire.

Cour, servitudes et jardin bien arborés.

S'adresser à M. GAUTIER, propriétaire à Brézé. (650)

L'HYGIÈNE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc.

L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.

Adresser mandat ou timbres-poste à M. Marc de Ressiény, administrateur délégué de l'Hygiène pratique, 14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

Mesures à joindre à toute commande :

1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.

2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).

3^e — 2 à 3, largeur du poignet.

4^e — 1 à 4, longueur du plastron.

5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.

6^e — 6 à 6, le tour de la taille.

7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 35 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 14.78. 27. 43. 22. 80. 103.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais